

LES RESEAUX LOCAUX DE SOUTIEN A LA PARENTALITE : ACTUALITE DU CONCEPT ET DES PRATIQUES

Frédéric Jésus*

De quelques aspects stratégiques, éthiques et méthodologiques

Les caractéristiques générales d'un réseau

Employé dans de nombreuses disciplines scientifiques et techniques, et recouvrant de ce fait des acceptions variées, le concept de "réseau" désigne en général un ensemble d'éléments reliés entre eux par des relations binaires (des "interconnexions") et dont chacun peut être relié ("connecté") à tous les autres. Dans le domaine des sciences sociales, la notion de réseau cherche à rendre compte des relations le plus souvent non formelles et non hiérarchiques, mais pourtant bien réelles, qui existent et se créent entre les membres (individus, groupes) d'un système social ou d'un ensemble de systèmes sociaux.

Parallèlement à la montée en charge de la décentralisation des compétences sociales, la mise en œuvre depuis une vingtaine d'années d'une série de politiques transversales nationales, combinant sous forme contractuelle les initiatives locales et les incitations institutionnelles, a contribué à remettre en cause les approches exclusivement verticales et sectorielles, par catégories d'âges ou de problèmes. C'est dans ce contexte que les concepts de "partenariat" et de "réseau" ont suscité l'intérêt croissant des acteurs et des décideurs, notamment dans les domaines des politiques de l'enfance et de la famille, de la lutte contre les exclusions, des actions en faveur de l'insertion ou de la réinsertion économiques et sociales, et plus généralement du développement social local en milieu urbain mais aussi rural.

Les réseaux sont de natures et de textures diverses, selon les acteurs qui les initient et les constituent, et selon les objectifs autour desquels ils se fédèrent. Toutefois, par définition, un réseau n'est pas une institution. Ce n'est pas un système. Ce n'est pas même un instrument. Il ne saurait être assimilé, par exemple, à un outil du pouvoir politique local. Un réseau a seulement une valeur d'usage. On n'y adhère pas : on s'en sert. On y apporte ce que l'on veut, on en retire ce que l'on peut. On n'est pas membre d'un réseau, mais acteur. On n'y est pas défini en première intention par la position que l'on occupe dans la hiérarchie des institutions et des systèmes, mais essentiellement par la densité des relations que l'on a, au sein du réseau, avec les autres acteurs.

Si les réseaux ont acquis une nouvelle importance au sein des sphères publiques et privées de la décision et de l'action, c'est parce qu'ils ont permis de reconnaître l'efficacité des relations informelles entre les acteurs, la force des liens faibles qui existent et se développent entre eux. Ce sont des relations floues, qui n'engagent *a priori* ni institutionnellement ni affectivement, mais qui permettent de tisser de nouveaux liens, plus créatifs, entre des acteurs qui y retrouvent une certaine autonomie, une certaine imagination. Là où ils sont, ils ne voient pas toujours le réseau, mais ils l'imaginent en même temps qu'ils le construisent.

* Pédopsychiatre, médecin de santé publique. Médecin-chef du secteur de psychiatrie infanto-juvénile de Beaumont-sur-Oise/Domont. Coordinateur du Réseau d'informations sur le développement social à l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale décentralisée)

Les évolutions sociétales contemporaines ont occasionné une distension, voire une destruction des liens communautaires et de proximité. En milieu urbain, mais aussi en milieu rural, les individus courent le risque d'être immobilisés dans des statuts de consommateurs passifs, "mondialisables" dans leurs comportements — notamment éducatifs — face à une offre de modèles et de produits de plus en plus uniformes. A revers de ces tendances, les logiques de réseau contribuent à réintroduire un type de fonctionnement démocratique et des formes de solidarité plus proches de l'esprit initial des principes républicains. Elles proposent des rôles nouveaux et des relations polyvalentes à des acteurs qui se considèrent les uns et les autres comme mobiles et mobilisables.

Un réseau permet donc d'entretenir ici et maintenant, et si possible dans l'espace et la durée, des échanges réguliers et interactifs entre des individus accessibles et motivés, conscients que leur force réside dans la mise en synergie de leurs différences, dans la mise en commun de ce qu'ils ont plutôt que dans la mise en concurrence de ce qu'ils sont. Si les partenaires d'un réseau consentent en effet à mutualiser une partie de leurs moyens, c'est parce qu'ils ont tout d'abord consenti à mutualiser la reconnaissance d'une partie de leurs manques. Ce type de liens et l'énergie qui en résulte ont certainement à voir avec l'éducation des enfants et des jeunes. Quel adulte pourrait-il en effet se prétendre sans risque éducateur ou coéducateur s'il refusait de prendre conscience de la réalité tant de ses capacités que de ses limites, en même temps que des capacités et des limites de ses partenaires ?

Pour autant, il n'y a pas de réseau sans objectifs partagés par les acteurs. Objectifs d'activités plus que de résultats pour commencer, mais des activités orientées par des valeurs communes et par la volonté de rapprocher des moyens sans les confondre. Le fonctionnement en réseau et le type de relations qu'il favorise produisent alors en retour des effets sur les contenus — et finalement sur les objectifs — des activités. Ils tendent à sélectionner celles-ci selon des critères de pertinence, de faisabilité réelle et d'efficacité.

Une telle dynamique suppose de savoir accepter une certaine dose d'incertitude, la survenue plus ou moins maîtrisée d'ouvertures non prévues, l'enregistrement de nouvelles connexions à la périphérie du réseau, la reconnaissance et la gestion de conflits possibles, en particulier lorsque cherchent à coexister des logiques professionnelles et non professionnelles. Bref, des caractéristiques de fonctionnement qui tranchent avec celles de la plupart des institutions.

Aussi, lorsqu'un réseau s'est doté d'un coordinateur ou d'un animateur, celui doit-il savoir laisser évoluer, dans la mesure du possible, la structuration et le fonctionnement initiaux de ce réseau selon des logiques et dans des secteurs non initialement programmés. Le réseau peut être plus ou moins centralisé au début, avec un passage plus ou moins obligé par cette "tête de réseau" — surtout s'il facilite l'accès à des moyens financiers. Peuvent ensuite se développer des connexions et des interconnexions qui empruntent de moins en moins ce passage. On peut enfin observer la décentralisation du réseau en une série de réseaux, plus locaux et/ou plus thématiques, eux-mêmes variablement interconnectés. Reste que l'ensemble de ces relations gagnent à être sinon entretenues du moins explicitées d'une façon ou d'une autre. Cette maintenance et cette lisibilité minimales s'imposent dans le champ de l'action familiale et éducative, où un réseau ne peut rester investi par ses animateurs et ses usagers que s'il est légitimé par les activités concrètes, visibles et accessibles qui s'y déroulent, et garanti par la cohérence de celles-ci.

Il n'y a, pour conclure, pas de recette standard en matière de création, de fonctionnement et de maintenance de réseaux locaux. Il y a certes, surtout aux phases initiales, une dimension à la fois éthique et méthodologique à considérer, et qui concerne les objectifs d'un réseau : qui les détermine, à partir de quels constats, comment et dans quel but ? Mais aussi : les activités envisagées par les membres du réseau sont-elles pertinentes au regard de ces objectifs ? Comment et dans quelle mesure engagent-elles les acteurs qui s'y consacrent ? Le reste est alors plus affaire de style que d'ingrédients. Il s'agit surtout de promouvoir une certaine façon d'établir, de vivre et d'entretenir ensemble des partenariats ouverts, créatifs, plus mobilisateurs que contraignants, et stimulés par le fait que chacun y figure et y intervient en position d'acteur impliqué dans un projet commun, et pas seulement d'abonné ou de consommateur de prestations (même si cela n'est pas exclu). Il s'agit au total de mettre en tension un savoir être et un savoir-faire qui acceptent le risque d'un chemin qui se fait en marchant et qui devient à lui-même son propre but, ce que suggère au fond le concept d'accompagnement, en particulier dans le domaine éducatif et social.

Des réseaux pour et avec tous les parents ? La place en filigrane des non professionnels

Il est une question d'ordre foncièrement éthique mais aux conséquences méthodologiques fondamentales qu'il est indispensable d'explicitier, à défaut d'y répondre de façon abrupte, en préalable à toute mise en réseau d'acteurs et de ressources dans le domaine du soutien à la parentalité : faut-il opter d'emblée, quel que soit le contexte, pour la constitution de réseaux locaux s'adressant *a priori* à toutes les familles vivant sur un même territoire, c'est-à-dire viser la promotion du rôle éducatif et la mobilisation en ce sens de l'ensemble des parents ? En cas de réponse positive, ce choix ne risque-t-il de concurrencer une approche d'inspiration plus préventive, soucieuse de mettre en place ou de développer en priorité des réseaux de proximité spécialisés dans l'accompagnement des parents les plus en difficulté sur le plan éducatif, économique, social, sanitaire ou culturel ?

Ces préoccupations peuvent sembler purement théoriques au regard de réalités marquées, surtout en milieu urbain, par le regroupement de fait de personnes et de familles en difficulté et par la concentration de leurs problèmes sur certaines zones géographiques — réalités qui ont justifié la définition des politiques dites de "discrimination positive". En matière de constitution de réseaux, elles débouchent cependant sur d'autres considérations, placées au cœur même de la notion de "solidarité de proximité".

Il semble tout d'abord difficile, en l'état actuel des connaissances sur les pratiques en cours, de trancher dogmatiquement entre l'approche "généraliste" et l'approche par "populations cibles". Il est sans doute plus judicieux de relever un pari consistant, au nom de la revitalisation du lien social, à refuser de les mettre en opposition, et de considérer qu'en théorie ce qui peut être utile à tous peut être utile à quelques-uns, de même que ce qui peut être utile à quelques-uns peut être utile à tous. En outre, ce qui profite aux plus fragilisés élève la communauté tout entière. Aux termes de ce pari, la démarche méthodologique consistera dès lors à s'intéresser aux façons de constituer, consolider et déployer une dynamique de réseau ouverte et attractive pour toutes sortes de familles, et notamment de familles en difficulté dont la vulnérabilité peut n'être que circonstancielle ou transitoire et dont l'adhésion sera recherchée dans tous les cas pour favoriser leur accès et leur participation aux ressources (services, prestations, entraides, etc.) de proximité.

Le fonctionnement en réseau, s'il veut favoriser le brassage social et culturel, doit en effet se présenter comme un dispositif local de mise en confiance et de facilitation des démarches actives de tous les parents, rompant avec des logiques de filières spécialisées souvent vécues comme sophistiquées et/ou stigmatisantes en ceci qu'elles imposent à leurs utilisateurs des trajectoires rigides ou contraignantes. On sait en effet que les personnes en difficulté — quelle que soit la nature de celle-ci — s'expriment souvent plus spontanément et plus aisément, tout du moins dans un premier temps, auprès de leur entourage immédiat qu'auprès de professionnels. Des relations d'aide naturelle, reposant sur des échanges de services concrets dans le cadre de vie, non exclusives et même facilitatrices de l'accès à des aides professionnelles spécialisées, devraient donc être encouragées à se développer au sein de tout réseau soucieux d'atteindre les parents en difficulté ou qui risquent de s'y retrouver s'ils restent trop isolés. C'est dire que la recommandation essentielle consistera ici à rendre possible, fiable et durable la nécessaire collaboration entre professionnels et non professionnels, que ces derniers soient bénévoles ou rémunérés.

C'est ainsi que, dans plusieurs villes du Québec, des lieux d'action communautaire, soutenus financièrement par les pouvoirs publics, ont pris la forme de "Centres de ressources pour la petite enfance" ou encore de "Maisons de la famille". Ces dernières fonctionnent comme des espaces de rencontres où s'organisent de façon permanente des activités réunissant parents et enfants, mais aussi des activités de garde confiées à des parents disponibles ou à des personnes âgées. Dans les Centres de ressources pour la petite enfance, des parents soutiennent d'autres parents dans leur action éducative. Le rôle des travailleurs sociaux, formés à cet effet, consiste à susciter, faciliter et accompagner les initiatives de développement social local et les centres communautaires animés par des bénévoles, sans renoncer pour autant à leurs propres missions d'accueil et d'orientation. Cela suppose de réelles compétences de leur part, adaptées à la compréhension des influences de l'environnement sur le développement des enfants et sur la vie familiale, et leur permettant de mieux négocier tant avec les représentants de la population qu'avec les pouvoirs publics.

Il existe en France des potentialités non négligeables pour que se développent de telles approches. En référence, notamment, à la politique de la ville, aux "Contrats enfance" et à certains schémas départementaux, se sont développés, souvent dans un cadre associatif, des "maisons vertes", des "maisons ouvertes", des "maisons des parents", des groupes ou des lieux d'accueil de parents, des structures de médiation, des réseaux d'entraides, etc. Ces initiatives sont la plupart du temps assez étroitement contrôlées par des professionnels, très présents au niveau des Conseils d'administration ou des équipes de bénévoles. Il n'y a rien à y redire si les parents y trouvent réellement leur intérêt en termes d'échanges concrets de services entre eux, et si les professionnels savent dépasser en ces occasions leurs enjeux institutionnels et certaines postures corporatistes. Reste que l'on voit encore assez peu les militants d'associations familiales, de parents d'élèves, de locataires de logements sociaux, d'habitants — pour ne citer qu'elles — prendre l'initiative de concevoir et de piloter des actions locales visant à favoriser des rencontres entre parents et à leur permettre d'échanger sur leurs difficultés et sur les moyens d'y faire face, entre eux ou avec l'aide de professionnels.

L'importance croissante du rôle des non professionnels et des bénévoles dans le champ de la protection de l'enfance en danger

Dans le domaine de la protection de l'enfance en danger, on observe en France depuis une dizaine d'années des signes de sortie de l'individualisme, de participation accrue du "grand public" aux efforts institutionnels. Cette participation se manifeste aux côtés des professionnels, parfois sans ou malgré eux, au pire contre eux. Ceux-ci en ont du reste une perception souvent mitigée, ambiguë, voire hostile, surtout lorsqu'elle se présente, comme on l'observe parfois, sous la forme d'un bénévolat exclusif et démagogiquement incité à se développer sur la base d'un discours de dévalorisation systématique des parents en difficulté mais aussi des interventions institutionnelles menées en leur direction.

Il n'en reste pas moins que, depuis une vingtaine d'années, des associations nationales se consacrent en tout ou partie à la protection de l'enfance en danger, de façon souvent très militante, à travers des initiatives diverses (entraide, parrainage, soutien juridique aux victimes, etc.). Et qu'en pratique, de nombreuses associations locales de solidarité, de lutte contre les exclusions, de développement social contribuent aussi de façon bénévole à la protection de l'enfance, mais sans le dire ou sans même savoir qu'elles le font.

D'autre part, un nombre considérable d'informations sur des situations de maltraitance présumée sont transmises sous une forme anonyme ou non aux professionnels de l'enfance et de la famille, aux forces de l'ordre, aux magistrats, ou encore aux "téléphones verts" nationaux ou départementaux. Ces informations émanent souvent de membres de la famille élargie, de voisins, de proches ou d'amis. Elles proviennent aussi d'enfants, qu'ils soient victimes ou témoins préoccupés ; de fait, l'opinion publique accorde une importance croissante à la parole de l'enfant, à sa valeur spécifique, à sa crédibilité, et au rôle propre de l'enfant comme acteur valable et reconnu de sa protection et de celle des enfants qu'il côtoie.

L'idée que la protection de l'enfance regarde tout le monde, et pas seulement les professionnels, fait donc son chemin, y compris en milieu urbain. Pour peu qu'ils acceptent d'en prendre acte, les élus locaux, les administrations, les professionnels et les associations concernées peuvent y trouver une source d'inspiration pour repenser et refonder le cadre de partenariats inventifs et de nouvelles solidarités de proximité. Ils reprendraient ainsi l'initiative en des domaines où les médias imposent un style trop souvent fait de dénonciation superficielle des problèmes, et plus rarement de propositions mobilisatrices de fond. À quoi peut bien servir en effet la mise en alerte de la population sur le "drame de l'enfance maltraitée" (ou encore sur "l'explosion de la délinquance des jeunes") si ne lui est donnée aucune autre perspective que de participer au dévoilement et à la dénonciation ? Ou si est suggérée l'idée que, à la limite, le plus simple serait de cesser de procréer ou d'accueillir des enfants, puisqu'ils sont sources de tant de problèmes ? Le moment n'est-il pas venu, au contraire, d'associer les personnes de bonne volonté à la prévention et à la résolution de ces problèmes, au plus près des enfants et des familles concernés, comme cela se fait déjà spontanément çà et là, et plus systématiquement dans certains pays européens ?

Le grand public n'est pas toujours clairement informé ni même désireux d'avoir une connaissance précise des détails d'organisation et de fonctionnement des différentes composantes des dispositifs institutionnels : qui fait quoi, où et quand, qui est responsable de quoi, etc. Par exemple, les anciens parlent encore de "l'Assistance publique", pendant que de moins âgés continuent d'évoquer "la Dass" ; mais qui connaît ce que recouvre le terme d'"Aide sociale à l'enfance" et de quelle autorité politique dépendent les missions de ce service ? Prévention de proximité, responsabilisation des décideurs et des acteurs, lisibilité de l'action publique et contrôle démocratique de celle-ci sont pourtant au cœur de la volonté politique de décentraliser la protection sociale et médico-sociale de l'enfance.

Les "profanes" les mieux informés du dispositif de protection de l'enfance sont en fait ceux qui participent déjà, sous une forme ou une autre, à certaines de ses missions. Il s'agit tout d'abord des familles d'accueil salariées par les départements et les associations agréées, ou indemnisées par la Protection judiciaire de la jeunesse. La part de ces familles dans les dispositifs de "placements" doit sans doute être repensée en milieu urbain, à l'aide notamment de critères d'agrément adaptés, ou encore d'une nouvelle prise en considération du potentiel d'accueil que représentent les familles immigrées solidement intégrées. Dans tous les cas ces familles, en accueillant des enfants, participent d'une façon ou d'une autre au soutien de leurs parents et devraient elles-mêmes être soutenues en tant que telles.

Par ailleurs, des familles de parrainage accueillent ou aident à titre bénévole, pour des temps et en des circonstances bien délimités, des enfants (parfois des mères et des enfants) victimes de violences ou de négligences. Certaines d'entre elles peuvent aussi jouer un rôle de conseil et d'appui aux familles de ces enfants avec, dans le meilleur des cas, un accompagnement et une supervision apportés par des professionnels. Ces familles constituent en France la tête de pont de formes nouvelles ou réactualisées de mobilisation civique en faveur d'enfants connus des institutions de protection de l'enfance. Il s'agit de leur part de manifestations de "bonne volonté", émanant de personnes qui "veulent le bien" des enfants et qui en assument le projet de leur plein gré, en toute responsabilité, et sans rémunération ; bref de manifestations "bénévoles", dans tous les sens du terme, souvent porteuses de réactivation du lien social, et auxquelles il convient d'être attentif pour ne pas les décourager, ni les exploiter indûment, ni les laisser se dégrader en tentations de captation insidieuse des enfants parrainés.

Mais un autre type de ressources profanes reste à explorer : celui de familles susceptibles d'être identifiées, agréées et salariées par les services de protection de l'enfance dans le but d'apporter aides, conseils et accompagnement à des familles maltraitantes ou négligentes ou en risque de le devenir — mais sans assurer pour autant l'hébergement de leurs enfants. Il ne semble pas que de telles initiatives aient été prises en France, tout du moins pas de façon affichée et pas dans le secteur public de la protection de l'enfance. Elles existent et se développent cependant au Québec et dans certains pays de l'Union Européenne, où elles visent des objectifs de protection et de socialisation des enfants en danger, mais surtout d'aide à la construction ou à la restauration des compétences et du rôle éducatifs de leurs parents.

Dans les pays où elles se font jour, de telles initiatives sont favorisées par un climat sociétal et une culture collective qui résultent du potentiel d'organisation communautaire de la population et de la conception qu'on y a du rôle des professionnels. La question de leur reproductibilité dans le contexte français est à envisager tout d'abord sur la base d'un certain nombre d'expériences déjà constituées dans un cadre plus ou moins bénévole, et avec l'appui de professionnels et d'institutions : groupes de rencontre et de parole de parents, constitution de réseaux d'entraides, actions collectives de médiation culturelle et sociale, mobilisation voire recrutement de "femmes relais", etc.. L'impact global de ces expériences mérite d'être aujourd'hui évalué non seulement auprès de leurs animateurs et de leurs destinataires, mais aussi au niveau de la formation initiale et continue des acteurs sociaux à assumer un rôle de "capacitation" des familles et des intervenants bénévoles, et au niveau également des modes de prise de décisions politiques et institutionnelles.

Cette évaluation devrait permettre de reconsidérer sereinement la place des non professionnels, bénévoles ou non, et des groupements de parents, en difficulté ou non, dans des réseaux locaux se consacrant non seulement à la prévention des situations d'enfants en danger, mais plus généralement au soutien et à l'accompagnement dans leur rôle éducatif de tous les parents qui le souhaitent.

Les prémices de la constitution d'un réseau de soutien à la parentalité

C'est aux professionnels qu'il revient la plupart du temps de résoudre, par position de principe ou à la lumière de leurs pratiques, moins la question de la dimension "généraliste" d'un réseau de soutien à la parentalité que celle, plus essentielle comme on l'a vu, de son ouverture réelle à des non professionnels, bénévoles ou non. À l'inverse, lorsque l'initiative de constituer un tel réseau provient d'acteurs associatifs locaux, d'habitants, de parents, il importe que ceux-ci puissent y associer au plus vite des ressources professionnelles et institutionnelles de proximité ; dans le cas contraire, la sphère d'attraction de ce réseau, ses ambitions et ses usages resteront vraisemblablement limités, son fonctionnement trop dépendant des seuls appuis et financements qui auront permis son démarrage, et il risquera d'être promis à un épuisement rapide — et peut-être à une démobilisation durable — de ses initiateurs.

En même temps que se forge un consensus sur le degré d'ouverture du réseau à constituer, l'attention méthodologique devrait donc se porter sur l'analyse des circonstances favorables à la mobilisation des ressources et des compétences locales dans le champ du soutien à la parentalité. En effet, la mise en place ou le développement d'un réseau de proximité ne se prescrivent ni ne se décrètent artificiellement. Ils nécessitent au contraire, le plus souvent, l'existence préalable d'interactions et de collaborations concrètes déjà engagées entre des acteurs en contact avec des parents et des enfants résidant sur un même territoire ; et par conséquent un certain degré de connaissance mutuelle de ce que sont, savent et font les uns et les autres. Déterminantes sont alors leurs motivations respectives à imaginer, créer et entretenir de nouveaux types de fonctionnement et d'échanges, construits sur une anticipation de ce qu'ils pourraient faire d'autre ou de plus, étant ce qu'ils sont et sachant ce qu'ils savent, s'ils le faisaient ensemble. Parents, non professionnels et bénévoles s'engageront d'ailleurs d'autant plus facilement dans des perspectives de réseau avec des professionnels que ceux-ci leur auront déjà donné la preuve qu'ils se connaissent suffisamment, qu'ils se montrent cohérents, confiants et respectueux entre eux à l'occasion de leurs articulations habituelles, et en harmonie à l'égard du projet même de constitution d'un réseau local si ce projet est déjà formulé.

On observe ensuite que les motivations des uns et des autres à aborder "autrement" la question du soutien à la parentalité se révèlent souvent à l'occasion de la survenue d'un facteur déclenchant : événement local (parfois dramatique) à fort potentiel mobilisateur ou fédérateur, prise de conscience récente voire soudaine de la fréquence ou de la gravité d'un problème interrogeant la responsabilité des adultes, impulsion politique nouvelle en direction des enfants, des jeunes ou des parents, conjonction plus ou moins fortuite d'aspirations, d'inquiétudes ou d'insatisfactions fortement exprimées (par des professionnels, mais surtout par des usagers de services, des représentants de la population), succès ou échec d'un projet novateur apprécié de la population, apparition d'un nouvel intervenant local, notamment associatif, etc. Parfois cependant, aucun facteur déclenchant notable n'est repérable, sinon le volontarisme affiché et inspiré d'une personne ou d'un groupe qui, en proposant une rencontre d'acteurs, d'usagers de services, de décideurs

locaux, catalyse la formulation de préoccupations et d'intuitions restées latentes ou non prises en compte jusque-là, et suscite le désir d'agir en commun.

Il faudra enfin que, dans tous les cas, chacun puisse assez rapidement se représenter les intérêts objectifs, tangibles, immédiats qu'il trouvera à s'engager dans les activités du réseau qui se préfigure sous ses yeux. Les intérêts plus subjectifs, d'ailleurs la plupart du temps non prévisibles, ne se manifesteront et ne joueront leur rôle qu'ultérieurement, au fil du développement de l'expérience et de sa réappropriation par les acteurs et les utilisateurs les plus engagés. S'agissant en particulier de la participation de groupes de parents en difficulté aux activités du réseau, il convient de prévoir que celles-ci permettent assez vite de mettre en place des systèmes d'entraides, d'échanges de services, de diffusion d'informations pratiques. Ces occasions d'échanges concrets et stimulants pourront favoriser par la suite des investissements plus profonds et plus durables, porteurs pour chacun de sentiments de revalorisation, de conquête de l'estime de soi, d'écoute et de respect d'autrui, d'autonomisation et de responsabilisation accrues dans l'exercice de la parentalité mais aussi de la citoyenneté.

La conjonction de ces différentes circonstances favorisantes — partenariats déjà éprouvés, existence de facteurs déclenchants, utilité prévisible du réseau — est fréquemment observée aux prémices des initiatives de développement social local. Elle annonce et catalyse l'émergence d'une nouvelle conscience civique collective. Il n'est pas superflu de remarquer qu'il en va de même pour les dynamiques de réseau qui affleurent dans le champ spécifique du soutien à la parentalité. Quel que soit le degré d'implication initiale de parents et d'autres habitants auprès de professionnels dans ces dynamiques, le rappel de ces circonstances de départ constitue une référence précieuse pour tous. Cette base commune est aussi un tremplin qui aidera à atteindre et franchir les phases, parfois successives, parfois intriquées, toujours délicates car à la fois éprouvantes et stimulantes, qui marquent dans la durée le passage de la conviction à l'action, à savoir : la réalisation d'un "diagnostic local partagé" ; le choix d'une stratégie de mise en réseau d'une série de compétences et de ressources ; la constitution ou la formalisation de ce réseau ; son animation et sa coordination ; l'évaluation de son fonctionnement, de ses résultats et de ses impacts ; ses réorientations dans le temps et dans l'espace.

À propos de la réalisation d'un "diagnostic local partagé"

Les conditions de réalisation d'un "diagnostic local partagé" préfigurent bien souvent celles de la constitution d'un réseau, de la définition et de l'articulation de ses activités, de l'implication de ses acteurs. Il s'agit en outre de mieux repérer à cette occasion les principales opportunités à saisir, les principaux pièges à éviter, les principales difficultés à prévoir et à gérer tout au long du processus ultérieur de développement du réseau, ainsi que d'envisager les modalités et les outils d'évaluation de ce processus.

De façon générale, et même en situation d'urgence, une phase de diagnostic est indispensable à l'action éclairée. Plus encore que comme un préalable, elle se présente comme véritablement inaugurale voire fondatrice d'une stratégie de résolution de problèmes. La façon dont le diagnostic est mené contribue en effet, à l'appoint des informations et des hypothèses qu'il produit, à déterminer la façon dont le problème va être perçu, reformulé, traité. L'exportation du terme "diagnostic" du vocabulaire médical vers les

pratiques propres au champ du développement social ou du soutien à la parentalité ne doit toutefois pas faire illusion, ni entretenir de confusion.

Dans son acception médicale, le diagnostic privilégie une approche, ramassée dans le temps, reposant sur l'expertise externe et l'objectivation du problème examiné (que celui-ci soit individuel, tel qu'une maladie ou un trouble fonctionnel, ou collectif, tel qu'une épidémie ou une intoxication). Cette méthode est légitimée par le savoir scientifique et par l'expérience clinique du praticien qui procède ou fait procéder au diagnostic à l'aide d'indicateurs et de critères reconnus comme valides. Elle requiert à ce stade la reconnaissance sociale et même la valorisation de la posture de non implication subjective de l'auteur du diagnostic. Le mode d'élaboration, de formulation et de révélation de ce diagnostic au patient ou au groupe concerné est d'ailleurs souvent considéré par le médecin lui-même comme indépendant du mode d'engagement du processus thérapeutique qu'il préconise ensuite. Le vécu et l'attitude de ce patient ou de ce groupe indiquent pourtant bien souvent le contraire : on sait en sociologie de la santé que l'adhésion active à un traitement et donc son observance dépendent entre autres facteurs de la façon dont le patient ou le groupe a été amené à participer à la construction du diagnostic et à la compréhension de ce que signifie et implique celui-ci.

Dans le domaine du développement social, la phase de diagnostic désigne en revanche une démarche collective, parfois longue, parfois même intriquée avec l'action, et qui s'intéresse tout autant à l'identification d'un problème qu'au contexte de son apparition ou de son expression. Elle consiste en ce que professionnels des services publics ou privés d'une part, usagers et habitants d'autre part, dressent ensemble le constat critique des conditions réelles dans lesquelles les premiers effectuent leurs missions, et les seconds vivent leur vie et s'adressent à ces services. Il en résulte une prise de conscience commune des satisfactions et des insatisfactions, des difficultés rencontrées, des obstacles à la collaboration, des solutions souhaitables et des solutions possibles.

Lors de cette phase de diagnostic partagé, il importe d'être conscient de ce que la présentation et la conduite de la démarche — et notamment les caractéristiques de la méthode employée et des acteurs impliqués —, les thèmes sur lesquels l'attention va être centrée et la façon dont les résultats vont être discutés, diffusés et exploités conditionnent les suites qui seront apportées à l'ensemble du processus et une large part du succès de l'action entreprise. Il est par exemple évident qu'il sera plus difficile d'impliquer un acteur institutionnel ou associatif important sur le plan local dans un fonctionnement en réseau s'il ne l'a pas été dès la phase de diagnostic partagé. Et ceci non pas essentiellement pour des raisons de préséance, mais surtout parce que l'expérience du constat critique effectué en commun est une puissante source de responsabilisation et de motivation pour la recherche de solutions partenariales. Pour autant, certains informateurs indispensables au stade du diagnostic (par exemple, des producteurs et détenteurs de statistiques locales) ne le seront pas nécessairement au stade de l'action, mais pourront le redevenir à celui de l'évaluation.

S'agissant de la réalisation d'un diagnostic local partagé portant sur les besoins d'accompagnement de parents dans leur rôle éducatif, la démarche devra plus particulièrement s'attacher à une série de caractéristiques spécifiques, compte tenu du fait qu'elle interpelle en partie la dimension privée de la vie et des choix des familles — et qu'elle peut s'appuyer en outre sur l'observation et le recueil du point de vue des enfants et des jeunes eux-mêmes.

Ainsi en va-t-il de ces parents stigmatisés comme "défaillants", "démissionnaires", "précarisés", de ces enfants décrits comme "victimes", de ces jeunes notifiés comme "auteurs d'incivilités" : il faudra envisager avec délicatesse l'implication directe ou immédiate des uns ou des autres dans les processus collectifs d'identification et d'analyse des problèmes qui les affectent. Les professionnels pourront préférer ici, et à juste titre, collaborer d'abord avec des représentants — s'il en existe — de ces "publics en difficulté", ou du moins avec des personnes ou des associations en situation de médiateurs fiables et reconnus. Et, dans la mesure où à un même problème correspondent souvent plusieurs causes ou plusieurs facteurs associés, ils devront dans tous les cas multiplier leurs sources d'observation et d'information et rechercher activement le caractère pluridisciplinaire de leurs analyses. Ils pourront alors s'adresser directement aux habitants pour leur faire part de leurs hypothèses et recueillir leurs avis sur l'acceptabilité et la faisabilité des propositions d'actions qu'ils se sentent raisonnablement en mesure de leur faire.

À titre indicatif, il semble alors judicieux que l'ensemble de la démarche de diagnostic partagé soit guidée par une séquence de thèmes et de questions tels que :

- l'opportunité d'une phase de diagnostic : qui est fondé à la déclencher, à se porter garant de son déroulement, à en discuter et en valider les conclusions ?
- le recours souhaitable, mais pas toujours possible, à des méthodes reposant sur la participation de parents ou de leurs représentants pour le recueil d'informations : quels acteurs pour quelle démarche diagnostique ?
- les thèmes et les composantes du diagnostic : quels indicateurs indispensables, quels indicateurs facultatifs ou circonstanciels, quelles sources d'informations ?
- la valorisation et l'exploitation tant de la démarche que des résultats du diagnostic : quelles modalités de présentation, quelles suites opérationnelles ?
- et, en fin de compte, s'agit-il d'impulser d'emblée une véritable dynamique locale et participative de diagnostic partagé, ou de commencer simplement par dresser un "état des lieux" critique et prospectif en s'appuyant "seulement" sur un partenariat pluri-institutionnel et pluridisciplinaire ?

Le choix d'une stratégie de mise en réseau de compétences et de ressources locales

À l'issue de la phase de diagnostic partagé, une série d'acteurs locaux — professionnels, associatifs, bénévoles — ont théoriquement identifié non seulement un problème ou une série de problèmes prioritaire(s) sur le(s)quel(s) ils envisagent d'agir mais aussi, au moins à titre d'hypothèses, les déterminants et les causes de ce(s) problème(s) et les pistes envisageables pour le(s) résoudre de façon concertée. À cette occasion, ils auront simultanément pris la mesure des compétences et des ressources — humaines, matérielles, financières — dont ils sont porteurs, et de celles qu'il convient de mobiliser au delà d'eux-mêmes. Ils seront donc en position théorique d'établir un programme d'action indiquant plus ou moins grossièrement les objectifs de résultats, d'activité et de moyens qu'ils préconisent — posant par là même les bases de l'évaluation de ce programme.

Il importera en particulier que les résultats visés apparaissent à tous comme liés de façon logique et lisible aux données produites par la phase de diagnostic. La stratégie de mise en réseau des acteurs locaux sera perçue comme d'autant plus pertinente et cohérente qu'elle sera fondée, et consolidée par la suite, autour de la volonté commune de tenir bon sur les objectifs de résultats — quitte à faire preuve d'inventivité, de

souplesse et de capacités d'adaptation aux circonstances pour ce qui concerne le choix des activités à mettre en place et des moyens à réunir.

À ce stade, tout ou partie des acteurs mobilisés ou mobilisables — qu'il s'agisse de professionnels, de non professionnels ou de bénévoles — peuvent souhaiter s'engager dans une dynamique partenariale soit formelle, par exemple en s'appuyant sur la passation de conventions, soit plus informelle, en activant par exemple un fonctionnement en réseau, soit en mixant les deux approches. Leur motivation reposera sans doute sur la conviction que ces dynamiques partenariales facilitent l'émergence et la réalisation d'initiatives qui ne pourraient pas être envisagées par des acteurs mus par leurs seules logiques institutionnelles ou personnelles. Les professionnels pourront en particulier être enclins à proposer la mise en commun de ressources qui, sinon, resteraient limitées par les stratégies de "redéploiement à moyens constants" devenues prévalantes dans le secteur social, éducatif et médico-social. Ils s'intéresseront, dans un même ordre d'idées, à la possibilité d'imaginer dans ce cadre partenarial des réponses nouvelles et adaptées à toute une série de situations pour lesquelles la demande de services primaires excède l'offre disponible. Ils pourront s'inquiéter, à cet égard, de ce qu'une telle approche contribue à faire surseoir aux revendications de moyens quantitatifs et qualitatifs supplémentaires qu'ils formulent auprès de leurs instances de tutelle.

Quoi qu'il en soit, la mise en réseau des compétences et des ressources locales pour répondre à un besoin identifié d'accompagnement de parents dans leur rôle éducatif résulte d'un véritable choix stratégique de la part des différents acteurs concernés par le constat de la non satisfaction de ce besoin. Le caractère informel et non contraignant de cette modalité de partenariat facilite en général la mise à plat des termes de l'échange : on l'a dit, les acteurs du réseau qui acceptent de mettre en commun une partie de leurs moyens le font parce qu'ils ont d'abord accepté de mettre en commun la reconnaissance d'une partie de leurs manques, et ceci dans un esprit de recherche de complémentarité et non plus de concurrence.

La rigueur déontologique des professionnels et l'exigence éthique de tous leurs partenaires sont donc fortement de mise dès les premiers temps d'un fonctionnement en réseau, en particulier lorsque le choix est fait d'y relier des professionnels et des habitants. L'engagement initial ou progressif des uns et des autres doit relever d'un choix responsable, tant au niveau individuel que collectif, éclairé en l'espèce par la capacité des initiateurs du réseau à répondre à trois séries de questions :

- quels sont les principaux objectifs, explicites et implicites, de ce réseau au regard du contexte qui a présidé à sa constitution ?
- sur la base de quels principes et en référence à quelles valeurs les acteurs de ce réseau envisagent-ils de collaborer, initialement et ultérieurement ?
- que se proposent-ils concrètement de faire, où, quand, comment, pour qui et avec qui ?

Il y a en pratique autant de combinaisons de réponses possibles à ces trois séries de questions que de formes, actuellement observées ou à venir, de réseaux de soutien à la parentalité. Il est donc difficile de mener plus loin la description méthodologique de ce qui se passe une fois effectué le choix d'une stratégie de mise en réseau de compétences et de ressources locales. Tout au plus peut-on recenser aujourd'hui un certain nombre d'observations et de recommandations effectuées par les acteurs locaux les plus engagés dans la constitution — ou la formalisation — puis dans l'animation, l'entretien et le développement des réseaux qu'ils ont initiés, ou aux dynamiques desquelles ils se sont associés.

Quelques remarques utiles issues de l'expérience des acteurs locaux

Le choix des lieux de déroulement des activités de base du réseau

Si l'on souhaite que les activités du réseau favorisent la création de nouveaux liens sociaux, il importe de rechercher d'emblée la diversité des situations sociales et familiales des parents qui y accèdent et y participent. Il est intéressant de ce point de vue de choisir des lieux neutres, "tous publics", voire même à forte teneur républicaine (mairie, salles municipales, locaux scolaires par exemple) pour y tenir le plus grand nombre possible de ces activités — notamment celles qui reposent sur l'accueil et l'information, sur les rencontres et les échanges entre parents et entre professionnels et parents —, ainsi que les réunions de pilotage, de coordination et d'animation de l'ensemble des activités du réseau.

Il est néanmoins souvent difficile d'atteindre, même dans les projets les plus ouverts, les parents les plus en difficulté ou les plus isolés socialement. Lorsque l'information sur le projet et les activités qu'il comporte est diffusée par voie écrite, il est alors recommandé de la doubler auprès de ces parents par une information orale donnée par des personnes (professionnels, associations, élus locaux, autres parents, ...) en lesquelles ils ont acquis une confiance suffisante. Une autre recommandation consiste à organiser les activités de sensibilisation initiale en des lieux plus spécifiquement ou plus habituellement fréquentés par ces parents — ce qui peut sembler contradictoire avec l'option de préférer des lieux "tous publics".

Aussi une solution de synthèse judicieuse, et assez souvent observée, est-elle d'élire à terme le Centre social, ou une structure de proximité équivalente, comme espace de référence et comme carrefour pour le réseau, ses acteurs, ses utilisateurs, ses activités et leur organisation logistique.

Le lancement, l'attractivité et l'accessibilité des activités du réseau

Les associations locales (de quartier, de parents d'élèves, etc.) ou encore les groupes informels de parents usagers d'un même service (halte-garderie, consultation de Protection maternelle et infantile, etc.) sont souvent plus à même que les professionnels de constituer un premier groupe "généraliste" de parents motivés. Ce noyau initial, s'il trouve une place valorisante dans l'organisation et la mise en œuvre des activités du réseau, pourra se montrer assez vite actif pour mobiliser de nouveaux parents, voire de nouveaux partenaires institutionnels. En fonction des éventuels besoins constatés, il ne faudra pas hésiter à s'assurer le concours d'interprètes ou de médiateurs culturels connus des parents d'origine étrangère qui maîtrisent mal la langue française afin de leur faciliter l'accès et la participation aux activités du réseau. On a également pu remarquer que la participation directe d'enfants et de jeunes aux activités constitue dans certains cas une force d'entraînement non négligeable, et un relais efficace de l'information et de la mobilisation des adultes, ou encore d'autres enfants et d'autres jeunes.

De façon générale, un effet "boule de neige" pourra être plus ou moins délibérément recherché. La diffusion de questionnaires auprès des parents, la réalisation et la valorisation d'initiatives phares, le recours à des actions de communication locale sont quelques-uns des moyens qui permettront au premier noyau de professionnels, d'associations, d'habitants de susciter l'agrégation de nouveaux acteurs ainsi que l'extension

et la multiplication de leurs activités initiales. En outre, le renforcement visé ne sera pas seulement quantitatif, mais aussi qualitatif : le succès des opérations de "lancement" et leurs premiers impacts perceptibles pourront en effet renforcer la confiance et la conviction des premiers partenaires, tout en élevant le niveau de convivialité entre les habitants eux-mêmes. "*Nothing succeeds like success*", dit-on Outre-Manche. Cette option pourra amener à privilégier comme prioritaires pour les activités du réseau non pas les problèmes les plus graves, mais ceux qui sont susceptibles de solutions positives et visibles dans un délai raisonnable.

Reste que l'on observe ça et là qu'il est souvent difficile d'obtenir la participation de certains groupes de professionnels, notamment au sein de l'Éducation nationale et de la Police nationale, à des activités initiées par les professionnels d'autres institutions et/ou par des parents. Les causes en sont multiples, au premier rang desquelles figurent d'une part la fréquente pesanteur administrative de ces institutions et, d'autre part, s'agissant de leur intégration environnementale, l'existence de contentieux soit structurels et généraux voire syndicaux (que reflètent par exemple le concept de "sanctuarisation de l'école" ou les débats sur la notion de "police de proximité"), soit conjoncturels et locaux, et parfois entretenus alors par l'attitude de la population elle-même. Le rôle de tel ou tel enseignant ou de tel ou tel policier individuellement engagé dans les activités du réseau pourra alors s'avérer déterminant s'il peut militer auprès de ses collègues en faveur d'un assouplissement de leurs positions de principe ou de leurs attitudes défensives. En revanche, le motif souvent allégué de l'insuffisance des effectifs disponibles procède souvent d'un raisonnement à courte vue : non seulement l'union bien construite et bien conduite facilite le succès d'une opération mais, à terme, elle soulage nombre des tâches des uns et des autres.

Accepter la diversité et la densité de situations relationnelles inédites

Tout doit être fait, au sein d'un réseau associant des professionnels et des parents, pour que ces derniers ne se sentent pas réduits aux éventuels problèmes dont ils sont porteurs. À cet égard, les activités d'accueil de nouveaux parents et, dans la mesure du possible, le pilotage et la coordination des différentes activités du réseau devraient être assurées de façon indifférenciée ou tournante, ou tout du moins partenariale.

Il ne faut chercher ni à placer sur le même plan ni à comparer les relations qui s'établissent entre des parents, entre des parents et des bénévoles ou des non professionnels, entre des parents et des professionnels. Chacun de ces types de relations est spécifique. Avant de se découvrir complémentaires, ils peuvent parfois s'avérer conflictuels au sein d'un réseau sans menacer pour autant, bien au contraire, la cohérence et le fonctionnement de celui-ci. De fait, les entraides, les soutiens, les accompagnements, les parrainages, les échanges de services ou d'informations entre parents ou entre parents et bénévoles ne sont pas et n'ont pas à être de la même nature que les différentes prestations institutionnelles assurées par les professionnels. Les relations d'entraide peuvent cependant faciliter l'accès aux prestations, et réciproquement.

Les soutiens que s'apportent mutuellement des parents et la confiance qui se développe entre eux à ces occasions leur permettent souvent de dépasser leurs sentiments initiaux d'incompétence et de culpabilité individuelles. Ces parents sont alors amenés à découvrir et à promouvoir leurs aptitudes à résoudre ensemble certains de leurs problèmes quotidiens et, le cas échéant, à s'adresser plus facilement aux différentes ressources de leur environnement et même à se mettre au service d'autres parents restés isolés.

Par ailleurs, les expériences nouvelles que comporte le fait, pour des parents et des professionnels — notamment travailleurs sociaux ou enseignants —, d'effectuer des activités en commun produisent en général une importante modification des représentations qu'ils avaient acquises les uns des autres. L'image sinon le rôle des professionnels se trouvent peu à peu démystifiés aux yeux des familles, pendant que les premiers éprouvent un nouvel intérêt à découvrir les parents et les enfants autrement qu'à l'occasion et au motif des difficultés pour lesquelles ils les rencontrent habituellement.

Cette dernière remarque conduit à plaider une fois de plus pour que soient renforcées la formation et la pratique des travailleurs sociaux en matière d'animation d'actions collectives, alors qu'elles restent encore très centrées sur l'accompagnement individuel des personnes et des familles. Ces deux modalités d'interventions ne doivent cependant pas être opposées l'une à l'autre. Les professionnels de l'action sociale et médico-sociale impliqués dans des démarches de réseau s'accordent en effet à souligner l'importance de maintenir aussi longtemps que nécessaire le suivi individuel des personnes et des familles en difficulté, indépendamment du fait que celles-ci participent ou sont encouragées à participer dès que possible à des activités collectives orientées vers le développement social local. Certains acteurs insistent même sur le risque de voir des professionnels et des institutions se désresponsabiliser trop vite de leurs missions d'insertion et s'en "défausser" sur des projets locaux émanant de réseaux de soutien lorsqu'ils fonctionnent en ce domaine de manière efficace et convaincante.

S'agissant encore de la nécessaire formation des professionnels à l'animation d'actions collectives de tous ordres, il semble enfin indispensable que ceux-ci soient encouragés à reconnaître, accepter et accompagner les divergences et les manifestations de possibles voire inévitables conflits d'intérêts, de valeurs ou d'opinions entre les différents acteurs d'un réseau. Les débordements et autres formes de reformulation du projet initial par les parents et les autres habitants sont en particulier à considérer avec intérêt, dans la mesure où ils signent souvent l'émergence de leur capacité à prendre leur autonomie par rapport aux professionnels et aux institutions. Sauf en cas de dérive éthiquement inacceptable, s'exprimant par exemple par des phénomènes d'exclusions arbitraires, ces évolutions doivent pouvoir être respectées : ne marquent-elles pas en effet le franchissement d'un seuil essentiel pour la dynamique de développement social local que visait fondamentalement le projet initial de soutien à la parentalité ?

Si elle a eu l'occasion de se manifester dans les phases précédentes de la constitution et du fonctionnement du réseau, l'implication des élus locaux pourra trouver ici matière à se positionner de façon plus déterminante encore : il s'agira en effet pour ces élus d'une réelle opportunité de faire accéder la démocratie représentative locale à une dimension participative nouvelle et prometteuse.

La nécessité d'une gestion appropriée du temps et de l'information

Pour heureuse et souhaitable que soit une telle évolution, son scénario n'est pas systématiquement acquis. Les activités du réseau doivent avoir bénéficié au préalable d'une stabilité minimale de leurs acteurs clés, des lieux où elles se déroulent, des moyens matériels et financiers qui les rendent possibles — stabilité pour laquelle les décideurs institutionnels et les élus locaux ont souvent un rôle primordial à jouer.

Les projets envisagés au sein du réseau ont en effet besoin d'être pensés et menés sur une durée suffisante pour laisser aux personnes les plus en difficulté le temps de s'y montrer actives et, pour commencer, le temps d'acquiescer et de donner des images positives d'elles-mêmes ; le temps aussi, pour chacun, de prendre conscience de son statut de parent et de sa place d'acteur social, et de nouer ou renouer de la sorte un contact avec les structures de la vie sociale, économique et culturelle locale.

De leur côté, les professionnels auront dû trouver le temps, le rythme, les supports et le style d'une information régulière destinée aux autres professionnels, décideurs et institutions de l'environnement du réseau, et portant sur les activités et les progrès de celui-ci. Ils auront dû, à ce sujet, se prémunir et prémunir le réseau des risques afférents à une médiatisation incontrôlée, et privilégier en revanche l'information directe et objective de leurs correspondants tout en utilisant en tant que de besoin les différents moyens de communication mis à disposition par la municipalité ou par le Conseil général.

Il leur reviendra enfin, le moment venu, de prévoir et de programmer l'arrêt de leur participation à certaines activités du réseau, notamment dans la perspective de l'autogestion de celles-ci par les habitants ou par les associations qui les représentent au mieux, ou encore du passage de relais à d'autres professionnels. Aucun professionnel n'est à jamais indispensable, et le succès du projet d'accompagnement auquel il a contribué peut se mesurer à sa capacité à le laisser se poursuivre sous une autre configuration d'acteurs. Cet effacement progressif aura pu être préparé par l'identification voire la formation d'habitants et de parents devenus autonomes et susceptibles d'animer localement des activités spécifiques de soutien à la parentalité.

À propos des "groupes de parole" de parents

Les réseaux de soutien à la parentalité sont souvent amenés à mettre en place différentes formes de "groupes de parole" de parents, en général assortis d'une fonction d'animation assurée par un ou plusieurs professionnels. La constitution et les réunions régulières de tels groupes sont plus à considérer comme des activités ou des ressources, parmi d'autres, du réseau que comme des objectifs de résultat à atteindre. Si bien que nombre des remarques relatives à ces groupes de parole peuvent être étendues à d'autres activités collectives de parents constituées au sein du réseau, qu'elles privilégient ou non la parole.

Il est difficile de constituer artificiellement un groupe de parole avec des parents qui n'ont rien demandé de tel ou qui n'ont pas, sinon de problème en commun, du moins déjà un fragment d'histoire vécu ensemble et à proximité les uns des autres. Le fait d'être usagers d'une même structure collective ou d'un même service (relevant y compris de l'Aide sociale à l'enfance ou de la Protection judiciaire de la jeunesse) peut y avoir contribué. Mais l'action sociale, éducative ou culturelle locale, lorsqu'elle est conduite sous des formes collectives, est plus propice encore à susciter l'expression d'un besoin ou d'une demande de groupe de parole, surtout si cette expression se cristallise autour de la survenue de l'un de ces "facteurs déclenchants" déjà évoqués.

Le besoin ou la demande d'organiser un groupe de parole entre parents répondent à des objectifs et à des enjeux qu'il convient dans tous les cas de respecter, c'est-à-dire d'accepter sans filtre ni reformulation quelle que soit la forme brute et parfois triviale sous laquelle les parents les formulent initialement. Le recours à un cadre et à une animation professionnels ne signifient pas en effet que ces objectifs et ces enjeux soient tenus

de relever de prime abord du champ des missions et des préoccupations propres aux institutions sociales, éducatives ou médico-psychologiques. L'aspect non contraignant du groupe et la détermination de son fonctionnement et surtout de ses ordres du jour par les parents eux-mêmes favorisent au contraire la prise de parole de chacun et les possibilités d'une appropriation de ce que représente et permet ce groupe, pendant les réunions et en dehors d'elles.

Des règles de fonctionnement doivent cependant être assez rapidement adoptées. Plus que des règles coercitives, elles constituent surtout un ensemble de principes et de valeurs de référence qui garantissent le maintien d'un cadre adapté tant à la liberté de contenu de la parole prise qu'à la possibilité d'élaboration individuelle et collective de ce qu'elle produit. Il s'agit donc de promouvoir la libre expression de chacun et de tous mais aussi l'écoute de chacun et de tous, la tolérance et le respect d'autrui et de ses différences, et de rechercher l'établissement de relations de confiance entre les membres du groupe, reposant sur le refus de rapports de pouvoir entre eux (et notamment entre parents et animateurs) et la garantie de la confidentialité ou tout du moins de la discrétion sur ce qui s'y dit et ce qui s'y passe.

Le manque d'assiduité de certains membres du groupe peut entraver sa dynamique, mais il doit être chaque fois analysé plutôt que stigmatisé. Aussi peut-il susciter des démarches de resollicitation active des parents irréguliers par les autres parents ou par les animateurs, plutôt que des attitudes de tolérance passive confinant à l'indifférence et, à terme, à la marginalisation. En tout état de cause, l'effort de participation régulière combiné aux démarches de resollicitation active contribuent à la constitution d'une vie de groupe qui produit à terme une densité de liens sociaux nouveaux pendant et entre les réunions. Il peut cependant s'avérer difficile de gérer la participation de parents présentant des difficultés personnelles, notamment psychologiques, trop importantes et auxquelles le groupe ne peut apporter aucun remède, mais qui peuvent en revanche le perturber et l'empêcher de progresser.

Une fois constitué et conforté par ses règles de fonctionnement, il s'avère que le groupe de parole facilite en général une prise de hauteur progressive de ses membres à l'égard des sujets les plus difficiles liés à l'exercice de la parentalité et à l'éducation des enfants de tous âges. Un effet de soulagement et de déculpabilisation se manifeste tout d'abord chez de nombreux parents devant le constat qu'ils ne sont pas seuls à éprouver telle ou telle difficulté avec leurs enfants. Le groupe permet alors l'élaboration collective de solutions réalistes et d'attitudes nouvelles face aux problèmes discutés en commun et éclairés par plusieurs points de vue, y compris par ceux des animateurs et des différents spécialistes que le groupe a invités à cet effet.

Ces effets libérateurs de la parole et la sortie du fatalisme qu'ils induisent se prolongent souvent à l'extérieur du groupe. Les parents du groupe disent en effet se sentir plus à même d'interpeller les autres parents de leur environnement proche, en même temps qu'ils font état de processus de réapprentissage de la parole en famille, notamment avec le (ou la) conjoint(e) et avec les enfants. Le groupe peut aussi souhaiter s'ouvrir peu à peu à de nouveaux parents, ou encore créer d'autres groupes, centrés sur la parole ou sur des activités diverses, qui nourrissent alors la dynamique du réseau. Il importe toutefois que certains groupes restent fermés ou puissent exprimer le souhait de le rester, en particulier lorsqu'ils sont constitués essentiellement de parents confrontés à des problèmes spécifiques et difficiles (par exemple, des groupes de parents non francophones, ou de parents exposés à des situations de divortialité conflictuelle, ou encore de mères vivant seules avec des adolescents en quête aiguë de repères).

Il faut aussi remarquer que la valorisation de la parole comme principal support des échanges entre parents peut s'avérer discriminante pour nombre d'entre eux, tout du moins dans un premier temps. Ainsi en va-t-il de parents non ou très peu francophones, pour lesquels le recours à des interprètes connus d'eux ne suffit pas toujours à garantir leur participation et leur intégration au groupe, alors que d'autres activités le permettraient mieux ; ou encore de certains parents, des hommes en particulier, qui se mettront plus facilement en valeur et préféreront s'exprimer à leur façon, autrement que par la parole, par exemple en collaborant à des activités matérielles, ou en proposant des services concrets et utiles pour les autres parents et leurs enfants.

L'expérience a enfin permis de constater que certains thèmes de discussion entre parents sont de nature à attirer telles ou telles catégories sociales de parents et à en éloigner d'autres. Les échanges sur la scolarité des enfants attirent par exemple préférentiellement les parents des classes moyennes. Il convient d'étudier soigneusement les causes et les conséquences de ces phénomènes mais aussi les moyens de leur dépassement. Dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale, il faudra identifier et explorer des thèmes susceptibles de rapprocher des parents différents et de leur donner envie de mieux vivre ensemble leur parentalité. Par exemple, le problème de la violence entre enfants ou entre jeunes peut être l'un de ces thèmes fédérateurs tant au plan des préoccupations partagées qu'à celui des solutions à rechercher.

Au-delà du bilan globalement positif que l'on peut dresser des effets des différents types de groupes de parole, les limites ci-dessus évoquées confirment que la constitution et le fonctionnement de tels groupes ne peuvent résumer à eux seuls les activités qu'un réseau local s'appuyant sur la participation de parents peut proposer à l'ensemble des parents. Le cap doit donc être résolument pris vers la diversification des formes, des supports et des objectifs de ces activités, et vers la recherche concomitante de leur adéquation aux problèmes identifiés et aux ressources mobilisables dans un environnement donné. C'est à ces conditions, exigeantes et stimulantes, que les réseaux locaux de soutien à la parentalité constitueront à terme les véritables leviers d'une nouvelle conception, à la fois qualitative, généraliste et contextualisée, de la politique familiale désormais promue par les pouvoirs et les organismes publics, nationaux et territoriaux.

La nécessité d'une mise en réseau nationale des réseaux locaux de soutien à la parentalité

Portée de la sorte par l'environnement immédiat, la responsabilisation de chaque parent dans l'exercice de son rôle éducatif peut aujourd'hui trouver l'occasion de se cantonner un peu moins au seul registre de l'injonction, parfois perçue comme menaçante lorsqu'elle est relayée par les pouvoirs publics ; elle devient surtout le moyen de conquérir une meilleure maîtrise du cadre et des conditions de la vie familiale et d'offrir aux enfants une image revalorisée de cette parentalité qu'ils devront, parvenus à l'âge adulte, à leur tour assumer.

C'est dire à quel point il importe aujourd'hui de mieux connaître et de mieux faire connaître la part à la fois de méthode et de conviction qui anime les dynamiques en marche au sein des réseaux locaux les plus remarquables en matière de soutien à la parentalité. En ce domaine en pleine expansion mais encore morcelé, acteurs sociaux et décideurs locaux éprouvent le besoin croissant de disposer de banques de données pertinentes, fiables et utiles, issues des expériences les plus significatives et les plus

encourageantes. Des banques auxquelles puiser des informations sur les meilleures façons d'agir en partenariat pour promouvoir le "mieux vivre ensemble" et le "mieux assumer sa parentalité" dans les quartiers, les villages et les villes. Et auxquelles verser à son tour ses propres initiatives pour les mettre au service d'autres acteurs et décideurs dès qu'elles commencent à faire leurs preuves.

Une mise en réseau nationale d'informations validées sur les expériences de réseaux locaux de soutien à la parentalité doit désormais permettre d'assurer des liens entre ces réseaux mais aussi entre les différentes banques de données, déjà établies ou en cours de constitution, qui les décrivent. Elle doit par conséquent favoriser la multiplication éclairée — plus que la simple reproduction — de ces expériences. Son rôle essentiel devrait en effet être de recenser, de valider, de présenter et de diffuser des informations sur des initiatives susceptibles d'inspirer décideurs et acteurs locaux. Aussi les promoteurs de cette mise en réseau nationale doivent-ils s'attacher tout particulièrement à vérifier la réalité de ce qui caractérise les actions décrites comme relevant d'une véritable démarche de soutien à la parentalité, à analyser la nature des partenariats locaux mobilisés (et notamment la participation réelle de parents et d'habitants), à étudier les modalités et les résultats de l'évaluation de ces actions et à apprécier les facteurs de réussite voire les conditions de "transférabilité" qu'elles permettent d'identifier.

Proposer, en même temps qu'une lecture analytique, un regard global sur un ensemble significatif d'actions permettra au total d'en rendre mieux visibles la philosophie de référence et les perspectives communes. Il s'agit donc moins de viser l'exhaustivité ou même la représentativité des expériences décrites que leur qualité ; de favoriser certes la mutualisation des savoirs et des savoir-faire, mais aussi celle des valeurs et des principes qu'un ensemble pertinent de ces expériences permet d'ores et déjà de dégager.

Il s'agit aussi d'être en mesure de donner accès à un fichier de personnes ou d'organismes ressources afin de faciliter la réalisation d'initiatives locales ou nationales : actions de formation de professionnels, d'acteurs associatifs, de bénévoles, mais encore d'élus et de décideurs ; actions de formation transversale et/ou d'accompagnement sur site de porteurs de projets ; repérage et promotion de nouvelles catégories d'acteurs locaux ; contribution à des études, à des travaux de recherche et de recherche-action, etc.

La mise en réseau nationale doit enfin permettre une observation transversale de ce qui se manifeste, en termes de vitalité et de difficultés immédiates, de tendances et de besoins, de perspectives et d'enjeux, dans le champ du soutien à la parentalité. Elle pourrait de ce fait déboucher sur la construction de recommandations spécifiques, notamment dans les domaines de l'ingénierie et de l'évaluation et dans ceux de la déontologie et de l'éthique.

La cause du soutien à la parentalité requiert des acteurs motivés et éclairés, eux-mêmes producteurs des convictions et des connaissances dont ils ont besoin pour la faire avancer. La mise en réseau nationale des réseaux et des acteurs locaux se consacrant à cette cause doit aujourd'hui être mise au service de cette raisonnable utopie qui consiste à créer ou à restaurer des liens sociaux en partant du principe que les familles aspirent en général à être considérées plutôt comme sources de solutions que comme sources de problèmes.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

- Benoit Bastard, Laura Cardia-Vonèche, Bernard Éme, Gérard Neyrand : *"Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales"*, Syros, 1996, 204 p.
- Philippe Chailloux : *"Violence des jeunes : l'autorité parentale en question"*, Gallimard, 1995, 111 p.
- Jean-Hugues Déchaux : *"Dynamique de la famille : entre individualisme et appartenance"*, in *"La nouvelle société française - Trente années de mutation"*, ouvrage collectif (sous la direction de O. Galland et Y. Lemel), Armand Colin, 1998, pp. 60-89.
- Isabelle Deligne : *"Familles du Quart-Monde"*, in *"Collectivités locales et accueil des jeunes enfants en Europe"*, Centre international de l'enfance et de la famille, 1997, pp. 167-170.
- Nathalie Dolle, Hibat Tabib (coll.) : *"La Cité des Poètes. Comment créer une dynamique de quartier face à la violence ?"*, Le Temps des Cerises, 1998, 210 p.
- Luce Dupraz : *"Le temps d'appivoiser l'école : lieux et actions passerelles entre les familles et l'école maternelle"*, Fondation de France, 1995, 288 p.
- Paul Durning : *"Pour une approche socio-éducative des familles maltraitantes"*, in *"Quelles aides pour rester parent ?"*, Le Groupe Familial, n° 158, octobre 1998, pp. 88-99.
- Dominique Glasman : *"L'école réinventée ? Le partenariat dans les zones d'éducation prioritaires"*, L'Harmattan, 1992, 200 p.
- Dominique Glasman, Pierre Blanc, Yves Bruchon : *"L'école hors l'école. Soutien scolaire et quartiers"*, ESF, 1992, 174 p.
- Jean-Paul Henri (pseudonyme d'un collectif de collaborateurs du programme "Place de l'enfant" des Francas) : *"Le temps libre des enfants. Que faire dans votre commune ?"*, Milan, 1995, 237 p.
- Jean-Claude Kaufmann (dir.) : *"Faire ou faire-faire. Familles et services"*, Presses Universitaires de Rennes, 1996, 248 p.
- Françoise Laot, Michel Rouah : *"Piloter le développement social. Guide d'évaluation dynamique et participative"*, L'Harmattan, 1994, 158 p.
- Jean-Pierre Rosenczveig : *"Le dispositif français de protection de l'enfance"*, Éditions Jeunesse et Droit, 1996, 760 p.
- François de Singly, Claude Martin, Anne Muxel, Isabelle Bertaux-Wiame, Margaret Maruani, Jacques Commaille (dir.) *"La famille en questions : état de la recherche"*, Syros, 1996, 324 p.

- Barbara Walter : *"La famille peut-elle encore éduquer ?"*, Érès, 1997, 149 p.
- *"Créer un lieu d'accueil pour les enfants sous la responsabilité des parents et des professionnels"*, Métiers de la Petite Enfance, n°21, 1996, pp. 18-21.
- Série d'articles sur le thème : *"Rôles éducatifs et fonctions parentales"*, La Revue Internationale de l'Éducation Familiale, volume 1, n°2, 1997, pp. 5-75.

Rapports officiels et autres documents

- Société Française de Santé Publique : *"Développement Social et Santé"*, Collection "Santé et société", n°2, deuxième trimestre 1994.
- Délégation Interministérielle à la Ville et au Développement Social Urbain, Délégation interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion : *"Une souffrance qu'on ne peut plus cacher"*, Rapport du groupe de travail "Ville, santé mentale, précarité et exclusion sociale" présidé par Antoine Lazarus, décembre 1994.
- Centre National de Documentation Pédagogique, Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles : *"100 Actions Parents- Écoles (écoles et collèges)"*, février 1995.
- Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Service des programmes à l'enfance, à la jeunesse et à la famille : *"Le jeune enfant et ses parents ... Une croissance et des compétences à valoriser et à soutenir"*, Guide de soutien à l'intention des régies nationales pour l'implantation des mesures du plan d'action jeunesse en matière de promotion du développement du jeune enfant et de ses parents ainsi que de prévention des problèmes d'adaptation sociale, 1995.
- Gouvernement du Québec, Secrétariat à la famille : *"Familles en tête 1995-1997"*, Plan d'action des partenaires en matière familiale, mai 1995.
- Délégation Interministérielle à la Ville : *"L'évaluation des contrats de ville"*, Dossier-ressources, septembre 1995.
- MIRE (Mission Recherche du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité) : *"Les stratégies des familles et leurs représentations de l'intervention sociale et judiciaire de protection de l'enfance. Une comparaison franco-anglaise"*, Rapport de recherche de Véronique Freund et Alain Grevot (Service recherche JCLT-Brunel University College), novembre 1995.
- Direction de l'Action Sociale : *"Les enjeux de la parentalité"*, Rapport du groupe de travail "Parentalité" présidé par Didier Houzel, novembre 1996.

- Institut de l'Enfance et de la Famille : *"Le champ des responsabilités parentales et les figures de la délégation"*, Thèse de doctorat de Marie-Élisabeth Cosson et Armelle Debroyse (CERSOF, Université de Paris V), sous la direction scientifique de Claude Martin (CRAP-IEP, Université de Rennes I), février 1997.
- Direction de l'Action Sociale : *"Jeunes en rupture - Éducation parentale et relations familiales"*, Rapport de la Commission "État des lieux et partenariat", présidée par Bernard Monnier, du Conseil Technique des Clubs et Équipes de Prévention Spécialisée, juin 1997.
- Direction de l'Action Sociale : *"Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables"*, Rapport du groupe de travail "Paternité" présidé par Alain Bruel, mai 1998.
- Mouvance et Réseaux Villages, Direction de l'Action Sociale : *"Quelles actions auprès des familles dites démissionnaires ?"*, Compte-rendu de la Douzième journée Observation des Nouveaux Risques Sociaux/Direction de l'Action Sociale du 26 mai 1998.
- Centre de recherche et d'intervention sur les dynamiques institutionnelles et sociales : *"Action sociale et action communautaire"*, Cahier pédagogique n° 3, Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, 1998.
- Fédération des Conseils de Parents d'Élèves : *"La coéducation"*, Compte-rendu du cinquante-deuxième Congrès national, "La Famille et l'École", cahier n° 29, juin 1998.
- Délégation Interministérielle à la Ville : *"Pour que les parents ne baissent pas les bras"*, présentation d'actions menées par les Écoles des Parents et des Éducateurs en soutien à la parentalité, novembre 1998.
- Guide de la politique de la ville et du développement social - Tome VI : *"Social et participation des habitants"*, Éditions ASH, janvier 1999.
- Délégation Interministérielle à la Famille, Délégation Interministérielle à la Ville et au Développement Social Urbain, Direction de l'Action Sociale, Direction de la Population et des Migrations : *"Circulaire du 9 mars 1999 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents"*.

FRÉDÉRIC JÉSU

ARTICLE

2001 - Les réseaux locaux de soutien à la parentalité. Actualité du concept et des pratiques

Licence (CC BY -NC-ND)



Vous êtes autorisé à publier, partager, distribuer gratuitement l'œuvre de l'auteur.

Dans la mesure du possible vous devez donner le nom de l'auteur. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, louer, reproduire, adapter, modifier, transformer ou faire tout autre usage.

Courriel de l'auteur : contact@frederic-jesu.net

Site officiel de l'auteur : <https://www.frederic-jesu.net>

© Copyright-France tous droits réservés 2020-2021

Paris, 2020

ISBN 979-10-394-0429-7